

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille dix-huit et le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 20 septembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Était absente excusée : MME ISABELLE SEROR

Monsieur FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/87

Objet : Transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH maternel (vacances scolaires) et l'accueil de loisirs associé à l'école maternelle (Mercredi après-midi) de l'école Montizalquier à l'école Borde d'Olivier - Modification du circuit de transport –

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un avenant avec la régie départementale des transports afin de modifier le circuit de la desserte de l'ALAE du mercredi midi, à compter du 7 novembre 2018.

Cette modification est rendue nécessaire par le transfert des Accueils de Loisirs Maternels de Montizalquier à Borde d'Olivier. En effet, au vu des effectifs croissants sur les ALAE et ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) maternels, tant sur les mercredis après-midi que sur les vacances scolaires, les locaux de l'ALAE Montizalquier ne sont plus adaptés pour l'accueil des enfants de maternelle.

Cette modification entraîne également un changement au niveau du service restauration qui se faisait sur plusieurs sites, et qui se fera désormais sur le site de Borde d'Olivier. Tous les enfants seront accueillis au restaurant scolaire à 12h30, ce qui nécessite la mise en place de 2

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27 SEP. 2018

ID : 031-213105612-20180927-D2018_87-DE

bus supplémentaires pour les acheminer des groupes scolaires Montizalguier et Belbèze sur le groupe scolaire Borde d'Olivier.

La desserte des bus se fera comme suit :

- Deux dessertes seront réalisées entre l'école Belbèze et l'école Borde d'Olivier, nécessitant la mise en place de 2 bus supplémentaires (Primaire A2 + un bus supplémentaire) ;
- Deux dessertes seront effectuées entre l'école Montizalguier et l'école Borde d'Olivier nécessitant la mise en place de 2 bus supplémentaires.

Ces modifications ont une incidence sur les tarifs actuels qui s'élèvent à 61,22 € HT/jour (tarif actualisé au 1/09/2017), et sont arrêtés comme suit :

- Prix par jour de fonctionnement pour la desserte ALAE du mercredi à compter du 7 novembre 2018 : 111,07 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De transférer l'ALAE maternel du mercredi midi et après midi et l'ALSH maternel Montizalguier sur le site de Borde d'Olivier,
- De modifier l'itinéraire de la desserte de l'ALSH le mercredi midi,
- De l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De transférer l'ALAE maternel du mercredi midi et après midi et l'ALSH maternel Montizalguier sur le site de Borde d'Olivier,
- De modifier l'itinéraire de la desserte de l'ALSH le mercredi midi,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant.

- Transmis le 27 SEP. 2018
- Affiché le 27 SEP. 2018

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFE

